

Date de réception

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement de la traverse de Venaco, sur la RT 20 (ancienne R.N.193) du ruisseau de Lavalella au Nord à l'intersection RT 20 /CC Chiancata au Sud, sur environ 600 m.

2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 12 13 12 11 0 10 10 11 18 11 0 10 10 11 9 1 Forme juridique Région

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique					
6 d)	Cet aménagement d'une longueur de 600 m reprend l'infrastructure existante à 2 x 1 voie, sans réalisation de section nouvelle.					

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne l'aménagement de la traverse de Venaco, sur environ 600 m. Le projet prévoit :

- L'uniformisation de la largeur de la chaussée à 5,50 m avec un trottoir de chaque côté d'une largeur de 0,70 m.
- Rectification de virage et de carrefours : virage ruisseau de Lavalella, carrefour situé au centre du village, carrefour RT 20/CC Chiancata.
- Création de places de stationnement et de parkings.
- Requalification de la place De Gaulle (uniformisation de la place, mise en valeur de la fontaine, calpinage en granit,...).
- Reconstruction de mur de soutènement, création de liaison piétonne et de trottoirs, mise en place de garde-corps en fer forgé, mise en valeur des fontaines existantes et plantation d'alignement d'arbres.
- Réalisation d'un éclairage public et d'un réseau pluvial enterré sous troittoirs avec rejet dans les différents ouvrages de traversée.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs fixés par le projet sont :

- résoudre les problèmes de congestion du trafic routier dans l'agglomération de Venaco en assurant la fluidité de la circulation et la sécurité routière par la limitation des conflits d'usages,
- améliorer les conditions de desserte locale et du stationnement,
- améliorer le cadre de vie des habitants tout en respectant l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

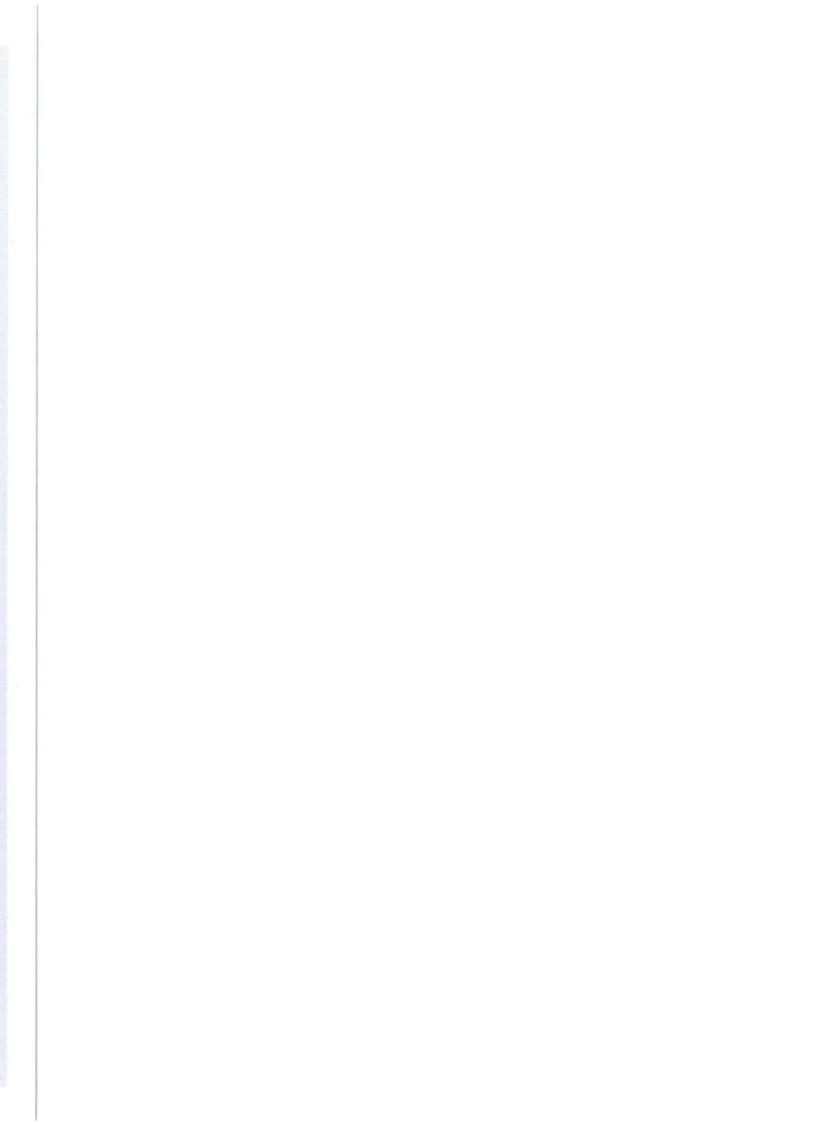
Les travaux concernent majoritairement la RT20. Les aménagements comprennent en majorité la réalisation de murs de soutènement, de murets le long de la voie et les trottoirs. La durée des travaux a été estimés à 10 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La RT 20 possède une situation stratégique majeure car, outre la liaison entre Ajaccio, Corte et Bastia, elle permet la connexion avec d'autres routes territoriales et départementales qui assurent l'irrigation en profondeur de l'île.

Cet aménagement permettra de sécuriser et de fluidifier le trafic dans la traverse de Venaco, véritable point noir sur l'axe Bastia-Ajaccio lié notamment aux difficultés de croisement des poids-lourds dans le centre du village.

Il sera donc bénéfique tant pour les usagers de la RT20 que pour les riverains.



4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admin La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s). Dossier de Déclaration au titre des	ative de l'Etat compétente en mo	tière d'environnem	ent devra être jointe au(x)
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire est re	empli	
Etude d'impact			
45 Dt			
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superticle globale (assiette) de	l'operation - preciser	Valeur
Longueur aménagement Création/aménagement de places	de stationnement	600 m 22 plac	es
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Commune de Venaco		d), 8°, 10°, 18°, 28° a) Long. <u>9</u> ° <u>10</u> ' <u>21</u> "	Lat ° ' " ' et b), 32°; 41° et 42°: ' 7 Lat. 42 ° 14 ' 02 " 3
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	Venaco	ne evistant 2	Oui X Non
			X
	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étud	e a impact ?	Oui Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progra Si oui, de quels projets se compose La Collectivité Territoriale de Corse Zone 1 : du carrefour RN 193 / RI Zone 2 : du ruisseau de Lavalella	mme de travaux ? le programme ? e envisage d'aménager la travers D 340 au ruisseau de Lavalella. au carrefour RT 20 /CC Chianca		
aménagement décrit dans la prése Zone 3 : du carrefour RT 20 /CC (carrefour RT 20/ R.D.43, vers la R	Chiancata à la sortie du village (l	a piscine), compre	enant l'aménagement du

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe sur la totalité de la route actuelle. Ponctuellement, il prévoit la rectification de virages et l'aménagement de carrefours existants et de places existantes. Pour cela, il envisage la démolition de bâti (garage, maison,...) et le remodelage de terrains proches de la voirie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme	Oui	X	
concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	Oui		Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

R	ď	V	ι

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale?

ui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La zone d'étude n'est concernée par aucun inventaire réglementaire.
en zone de montagne ?			Commune de Venaco Le projet se situe à une altitude variant entre 580 et 616 m.
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X		Venaco est une commune du territoire de vie "Centre Corse" du Parc Naturel Régional de Corse. Véritable carrefour régional, Ce territoire totalise plus de 8500 habitants, soit près de 33 % de la population du Parc.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

patrimoine mondial de l'UNESCO?			
d'un monument historique ou d'un site classé au			
d'un site Natura 2000 ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classé?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?			
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	□.	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	

- -- -

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		\boxtimes	Le projet concerne l'aménagement de la traverse du village de Venaco. Il se situe dans une zone urbaine et occupe la totalité de l'emprise de la route actuelle. La rectification de carrefours e la création de places de stationnement seront réalisées sur des parcelles en friches proche de la route.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

		 	The state of the s
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	Le projet se situe dans une zone urbaine. Le projet occupe la totalité de la route actuelle ou des parcelles en friches.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	\boxtimes	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Bruit existant engendré par le trafic routier sur la RT20.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	

- -- -



			·	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Rejet de polluants dans l'air par la circulation existante sur la RT20.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?			Le projet prévoit la réalisation d'un réseau d'assainissement pluvial longitudinal enterré sous trottoir qui récupère les eaux de ruissellement de la plate-forme routière pour les rejeter dans les différents ouvrages de traversée.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

. .. .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres pr	rojets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :	
Le projet est cumulé avec le autres projets d'aménagement de la RT 20 sur la commune de - Zone 1 : du carrefour RN 193 / RD 340 au ruisseau de Lavalella.	
 Zone 3 : du carrefour RT 20 /CC Chiancata à la sortie du village (la piscine), comprenant l carrefour RT 20/ R.D.43, vers la RT 50 (en direction d'Aléria). 	l'aménagement du
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transf	frontière ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :	

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De part la nature des travaux (réaménagement d'une route existante), le projet d'aménagement de la traverse de Venaco se situe en milieu urbain et ne nécessitera que très peu d'emprise sur le milieu naturel. En effet, la totalité de l'aménagement se fait sur la plate-forme routière existante.

Du point de vue hydraulique, le projet prévoit la réalisation d'un réseau pluvial longitudinal enterré sous troittoir avec des regards avaloirs disposés tous les 40 m. Ce réseau se jettera dans les ouvrages de traversée existants. Dans ce contexte, le projet améliore les conditions d'écoulements dans la zone d'étude.

L'objet de l'étude consiste à redonner un caractère plus urbain à la traverse et à améliorer la sécurité des piétons et des usagers de la route ainsi que la création de parkings sur des parcelles (avec démolition de construction existante) appartenant à la commune.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, nous estimons que le projet ne nécessite pas de faire l'objet d'une étude d'impact.

R	Δ			

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	

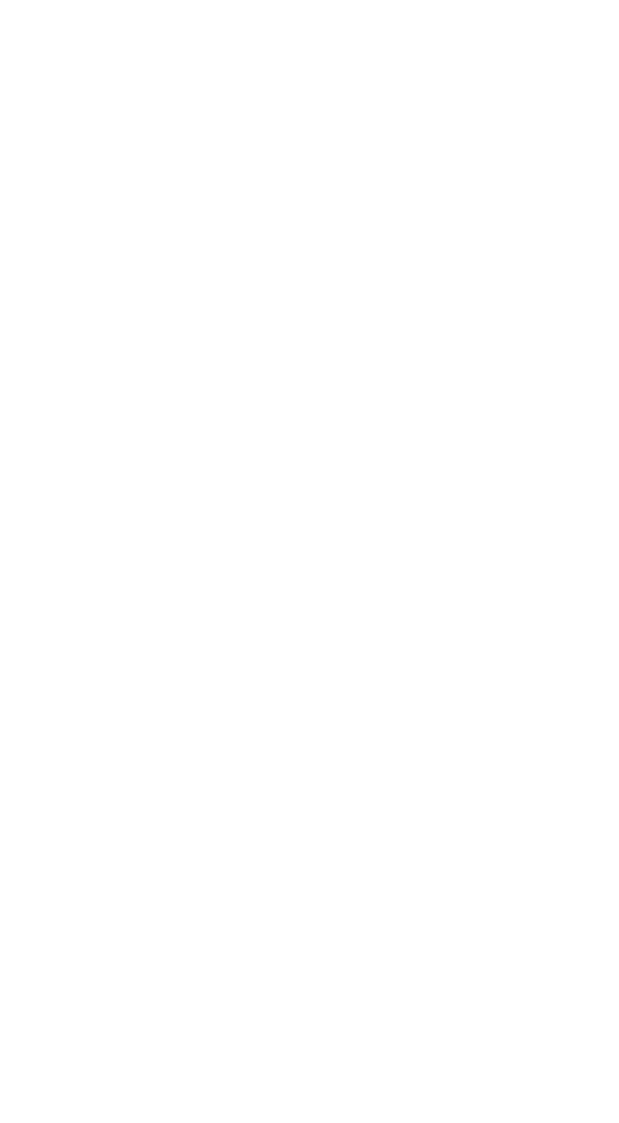
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
Plan de situation		
Planche photographique	9	
Plan du projet		
	taires réglementaires à proximité de la zone d'étude	

9. Engagement et signature

Je certifie s	ur l'honneur l'exc	actitude des renseigner	ments ci-dessus 🔀	(
Fait à	AJACCIO		le,	4.12.20	15	
Signature						



Co-maîtrise d'ouvrage

PLAN DE SITUATION DE LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude est située sur la commune de Venaco. Elle concerne l'aménagement de la RT 20 du ruisseau de Lavalella au Nord à l'intersection RT 20 /CC Chiancata au Sud, sur environ 600 m.

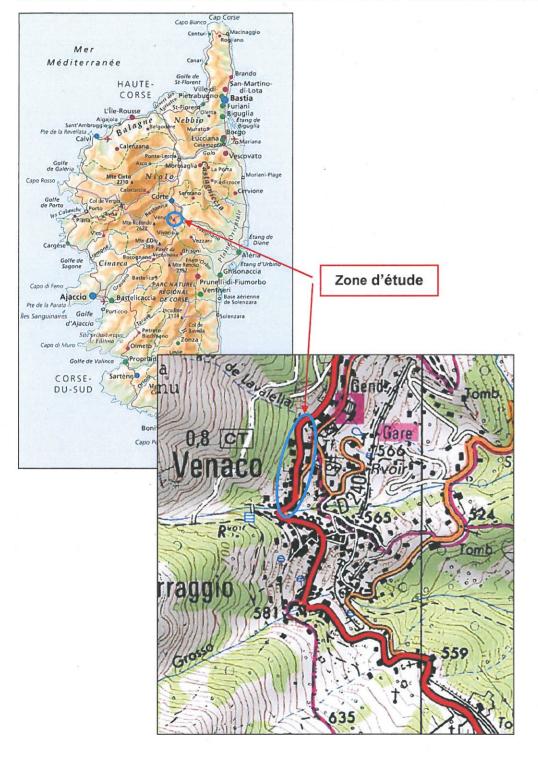


PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



Début de l'aménagement : Virage de Lavalella



Le carrefour RT 20 / R.D.340 (vers le bas du village)



Place du village (à réaménager)



Traversée du village



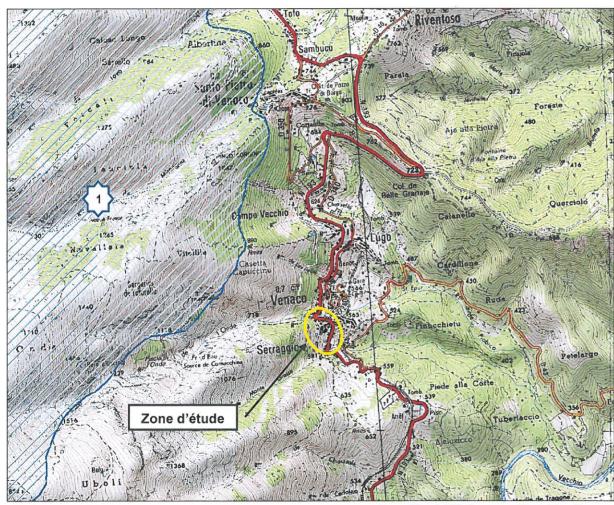
Fin de l'aménagement Carrefour RT 20/CC Giancada.

PERIMETRE D'INVENTAIRE ET DE PROTECTIONS ECOLOGIQUES

A l'amont de la zone du projet, l'Atlas Environnemental de Corse recense la présence d'un site NATURA 2000 et d'une ZNIEFF, indiqués ci-dessous. Ces sites ne seront pas impactés par le projet.

Site NATURA 2000:

1. FR9400578 (pSIC, SIC et Zones Spéciales de Consrevation) - « Massif du Rotondo »

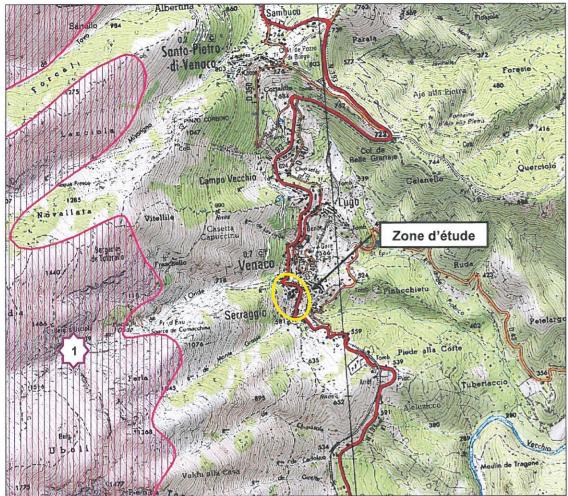


Source : Géoportail (http://www.geoportail.gouv.fr/accueil)

Cartographie des inventaires réglementaires

Site ZNIEFF

 De type II - 940004246FR9400578 – « Crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Rotondo »



Source : Géoportail (http://www.geoportail.gouv.fr/accueil

Cartographie des inventaires réglementaires

PLAN DU PROJET

